



LE PETIT SAINT PÈROIS



BULLETIN MUNICIPAL - N°35 - SEPTEMBRE 2019

Le mot du Maire

La période estivale a été marquée par deux épisodes intenses de très fortes chaleurs. La Préfecture a activé le Plan Canicule. Dès l'alerte lancée, il nous appartient, en mairie, de consulter le PCS (Plan Communal de Sauvegarde). Ce document renferme plusieurs informations importantes en cas d'événements exceptionnels (inondation, alerte nucléaire, ...) Le plan canicule fait partie de ces risques. Il est de notre responsabilité de prendre contact, soit par téléphone soit en nous rendant sur place, avec toutes les personnes dites sensibles à la canicule. Il s'agit d'évaluer leur état de santé ainsi que de leur rappeler les consignes de sécurité et les conseils appropriés.

Les personnes recensées sur Saint Père/Loire sont soit seules (sans famille proche), soit sans moyen de déplacement, soit suivies médicalement ou alors âgées.

A chaque épisode caniculaire, nous avons donc contacté ces personnes et envoyé un compte-rendu à la préfecture.

Il m'a été agréable de constater, à chaque fois, la vigilance des voisins, amis de ces personnes fragilisées et de l'entraide qui existe encore dans nos villages. Merci à tous.

La liste des personnes recensées dans le Plan Communal de Sauvegarde n'est pas exhaustive et est revue régulièrement en fonction de nos informations. Malgré cela, certain(e)s d'entre vous n'ont pas été contacté(e)s car non inscrit(e)s sur la liste. Si tel est le cas et si vous le souhaitez, vous pouvez communiquer à la mairie votre situation et demander à ce que nous vous contactions en cas d'événements particuliers. Cette liste reste en mairie et ne peut être consultée que par nos services ou les services de secours si nécessaire.

Avec tout mon dévouement

Patrick Foulon

L'édito

Au mois de septembre c'est effectivement la rentrée des classes, mais c'est aussi la période où nous nous mettons à la recherche d'activités qui pourraient nous convenir.

*Dans la commune, on peut rejoindre **Saint Père En Fête** pour donner un peu de son temps dans une ambiance décontractée pour animer notre village.*

*Pour les activités physiques, on peut se licencier à **P.A.M.S.** et ainsi pratiquer toutes sortes de sport sans esprit de compétition, on peut aussi faire de la gymnastique 3 fois par semaine avec **Joie Forme et Santé**.*

*Pour se rencontrer, vaincre la solitude, jouer au scrabble, à la belote, faire des sorties organisées et faire ainsi toutes sortes d'activités entre « seniors » vous pouvez vous inscrire au **Club de l'Amitié**.*

*Pour apprendre à coudre ou s'améliorer dans le domaine, allez le mardi rejoindre les couturières de **Fil en Aiguilles** elles vous accueilleront bien volontiers.*

*Pour faire toutes sortes d'activités, comme le scrabble, la dictée, le cartonnage et encadrement vous pouvez adhérer à **De la Plume aux ciseaux**.*

*Pour devenir des danseurs émérites rien de plus simple, la **Guinguette** est là pour ça, le lundi et le mercredi soir, ils vous attendent.*

*Pour ceux qui voudraient se produire sur une scène de théâtre, ils peuvent rejoindre la troupe de l'**Amicale**.*

Les activités sont nombreuses et variées dans notre commune, alors n'attendez pas plus longtemps, allez rejoindre tous les adhérents des différentes associations vous serez très bien accueillis, pour toutes informations vous pouvez vous renseigner en mairie.



Sommaire

Page 1 : Le mot du Maire - L'édito

Page 2 : L'école municipale V. Meunier - Rappel

Page 3 : Les travaux dans la commune.

Page 4 et 5 : Retour sur les derniers événements

Page 6 : « Saint Père d'antan »

Page 7 : Événements à venir - Annonces- Agenda - Quizz

Page 8 : Des nouvelles du conseil municipal -



Ça y est, on a fait la rentrée.

C'était le lundi 2 septembre. Tout s'est bien passé.

Thierry est parti en retraite et a été remplacé par Audrey.

A l'école, on a gardé le même nombre de classes.

La classe de Patricia et Jojo, en petite section et moyenne section de maternelle.

La classe de Sylvie Imbert Queyroi et et Sylvie Baudin, en Grande section et CE1.

La classe d'Albane, en CP CE1.

La classe d'Audrey, en CE2 CM1.

La classe de Rémi et Flore, en CM1 CM2

En tout, il y a 107 élèves cette année dans l'école.

Nous essayons d'apprendre à partager et à prendre des responsabilités ; nous travaillons de façon coopérative en faisant des projets avec tous les enfants : les thèmes de l'année seront les images et la Loire. Le bateau du chantier des brasse bouillon sera terminé dans l'année ; aussi vous pouvez venir le visiter, nous vous expliquerons.

Nous travaillerons aussi avec l'association "100 soleils" pour apprendre le cinéma.

Si vous écrivez à l'adresse de l'école (1 rue des violettes), ou par courriel (ecolestpere@wanadoo.fr), nous répondrons à toutes vos questions.

Il y a aussi le journal de l'école (La Pie) et le site internet (<http://ecole.saintpere.free.fr>) pour avoir des informations.

Pour tous les coopérateurs,

Aubane et Mohamed.



Rappel



Nous vous rappelons qu'un point de collecte pour le tri des déchets près de la station d'épuration, rue des Aubiers est à votre disposition.



Nous vous rappelons également que les trottoirs ne sont pas des « Crottoirs ». MERCI

alerte nucléaire
je sais quoi faire !

4 RÉUNIONS PUBLIQUES D'INFORMATION

- **Lundi 30 septembre 2019 à 19h à COULLONS**, Salle polyvalente, rue de la Poste
- **Jeudi 3 octobre 2019 à 19h à SAINT-BENOÎT-SUR-LOIRE**, Espace Robert Soussme, rue de Tholey
- **Mercredi 9 octobre 2019 à 19h à BRIARE**, Salle de l'auditorium, Centre socio-culturel, square Pierre Armand Thiebaut (1910 rue des Prés gris)
- **Vendredi 11 octobre 2019 à 18h à OUZOUEUR-SUR-LOIRE**, Salle Bailot, 1097 rue Henry Millet



Travaux dans la commune



Malgré quelques incidents : feu, retard de signatures..., etc., les travaux du pont S.N.C.F. sont sur de bons rails. L'ouvrage devrait être prêt pour l'hiver et inauguré en mars 2020



Rénovation de la cale du port de Saint Père



Avant



Pendant



Après



Les travaux d'amélioration de l'éclairage public, la rénovation de l'église et le feu d'artifice de la Saint Pierre ont bénéficié de subventions de la Communauté de Communes du Val de Sully. Une demande sera également effectuée pour la remise en état des trottoirs devant la Mairie.



Les travaux de rénovation des trottoirs, après le changement des canalisations d'eau potable, sont terminés les places de parking sont créées, il ne reste plus qu'à planter les arbres aux endroits prévus. Cela se fera en novembre.



Célébration du 14 Juillet



La célébration du 14 juillet, avec nos 2 portes drapeaux Saint-Pérois assidus à toutes nos cérémonies, encore merci à eux et également à l'harmonie de Sully toujours aussi brillante.



A.M.S. (Association Multisports)



Cette année c'est dans la région que l'A.M.S. a organisé son traditionnel week-end V.T.T. en août. C'est au domaine du Ciran à Marcilly que la quinzaine de personnes a été logée. Ce petit groupe a pu observer les biches et les cerfs à la tombée de la nuit, participer à un rallye pédestre dans le parc du château de La Ferté Saint Aubin, jouer à plein de jeux tels que le Molky ou le Kubb, bien sûr faire du vélo. 1 seul véhicule a accompagné cette équipe de sportifs, tout le monde est parti en pédalant depuis Saint Père avec en tête son nouveau président Guillaume AIGRET, qui a été « bizuté » gentiment en dormant avec le plus gros ronfleur de l'association, il a promis qu'il reviendrait tout de même tellement il a pris du plaisir lors de ces 2 jours.



Club de l'Amitié

Nous nous réunissons tous les jeudis après-midi de 14h à 17h30 pour jouer à la belote ou autre jeux de société selon les goûts de chacun ou tout simplement pour se retrouver, pour discuter. Ces moments de convivialité sont suivis d'un goûter. Au cours de l'année, nous organisons plusieurs concours de belote au sein du club et nous participons à ceux proposés par d'autres clubs dans les environs. Plusieurs repas ont lieu à différentes périodes : la fête des mères, le 15 août, Noël, sans oublier la traditionnelle galette des rois et l'après-midi « crêpes ».

Si vous désirez nous rejoindre au club ou obtenir plus de renseignements, vous pouvez nous contacter le jeudi après-midi ou téléphoner à madame Annick VOISIN au 06.44.92.0.12 ou à madame Chantal VILLEDANNÉ au 02.38.36.34.91. Vous serez les bienvenus.



Retour sur quelques évènements (suite)

Comice Agricole



Le stand de la commune, lors du Comice Agricole à Sully, les 10 et 11 août a été tenu principalement par Mrs FOULON et CLOUTIER, ce qui prouve combien les élus de la commune sont présents sur le terrain en toutes occasions.



Les Guinguettes

Nos cinq guinguettes de juillet et août ont encore connu un franc succès.

Le soleil a toujours été de la partie.

Certains de nos danseurs n'hésitent pas à faire beaucoup de kilomètres pour apprécier ce cadre merveilleux.

Nos cours de danse de salon ont lieu à la salle polyvalente de mi-septembre à mi-juin les lundis et mercredis de 19h à 21h.

Contact: Alain TILHOS 06.10.25.43.35.

Le président de la GUINGUETTE .



Le 13 septembre se tenait à la salle polyvalente l'assemblée générale de l'Amicale théâtrale de Saint-Père sous la présidence de Yolande Cloutier.

Après le mot de bienvenue la parole est donnée à Marie-Louise, la secrétaire qui détaille les évènements de l'année écoulée, soit, 16 représentations théâtrales avec la pièce « Ben mon colon » de Marie Laroche Fermis qui a remporté un franc succès, puis la sortie à Paris avec la visite du musée de la contrefaçon suivi d'une pièce de théâtre hilarante

« Les faux british ».

D'après Christine, la trésorière, les finances sont saines avec quelques bénéfices. Nous accueillons un petit nouveau qui brûle de monter sur les planches : Jules Chandelier.

Le bureau reste inchangé avec :

Présidente : Yolande Cloutier

Vice président : Luc Benoist

Secrétaire : Marie-Louise Dequéant

Trésorière : Christine Masson.

L'Amicale



Nous avons choisi pour la saison 2020 la nouvelle comédie de Germaine Planson qui s'intitule « Pauvre de nous ». Les répétitions se feront comme à l'habitude les mardis et vendredis soir dans le local prêté par la municipalité.



La réunion se termine vers 22 heures 30 non sans avoir trinqué à notre futur succès.

Cheminades de l'Office du Tourisme du Val de Sully

Samedi 31 août la Cheminade organisée par l'Office du tourisme a réuni une dizaine de participants à Saint Père sur Loire sous le fil conducteur de la Loire. Le groupe a découvert différentes choses (bornes, échelles de



crues et l'histoire des anciens ports de Saint Père). Les chemineurs ont ensuite clôturé leur matinée au chantier naval associatif et pédagogique des Brasse Bouillon où ils ont pu admirer un fûtreau en cours de construction. Celui-ci mouillera bientôt dans le port de Saint Père dont la cale a été réparée dernièrement.





Suite de l'histoire de Saint-Père écrite par Alphonse Hirlay en 1889, l'avenant datant de 1919

Croix de Saint-Nicolas. -Auberges.

Explorons maintenant les environs en commençant à la Croix de Saint-Nicolas, inaugurée par les marinières de la localité pendant la construction du pont de Sully.

En face de cette croix deux auberges étaient construites à la même époque, l'une s'appelait l'auberge Saint-Nicolas et l'autre l'auberge de l'Ancre.

Ces auberges ayant fusionné en 1880, la seule qui existe maintenant est connue sous le nom d'auberge du bout du pont.



Prenant ma droite sur la rouge d'Ouzouer, je passe près d'une petite maison de culture qui a remplacé depuis quelques années la vieille maison dite du Mont-Gauger. Dans cette maison il y a eu un parricide en 1904.

Je vois à cet endroit une grosse touffe de viorne à la place même où passait le grand chemin des Bordes conduisant au port de la rue Creuse. Cet endroit sert aujourd'hui de lavoir aux ménagères de la commune.

A ma gauche, je constate que le terrain va en s'abaissant en pente douce, ce terrain très argileux laisse voir que la terre végétale a été enlevée pour la construction des levées.

Paysages et horizons de Loire.

En regardant à droite on s'aperçoit que la Loire se resserre à un tel point, qu'elle ne représente plus que la largeur d'un grand canal que l'on pourrait franchir en exécutant le saut de la perche ; plus loin quel contraste ! Elle s'élargit, la vue s'étend et on la contemple dans toute sa splendeur. Ses rives présentent dans leur ensemble un site des plus merveilleux, quoi qu'en perspective elles ne soient que des plus ordinaires.

Si on se retourne, le paysage est encore plus beau. On voit derrière soi le Château de Sully, le clocher effilé de Saint-Germain, les colonnes du pont de Sully, le pont métallique et enfin le petit clocher de Saint-Père qui surplombe de quelques mètres notre vieille bourgade. C'est sans doute un de ces paysages qui a inspiré le poète Jules Lemaître, lorsqu'il a composé le joli quatrain que voici :

« La Loire est une Reine, et les Rois l'ont aimée ;
« Sur ses cheveux d'azur, ils ont posé, jaloux,
« Des châteaux ciselés ainsi, que des bijoux ;
« Et de ces grands bijoux sa couronne est formée.

Un chroniqueur contemporain giennois disait il y a quelques années dans une notice en faisant une excursion dans le canton le Sully : « Saint-Père, gentil petit pays construit en bas de la levée » ; tandis qu'un autre chroniqueur de Sully disait d'autre part, il y a une cinquantaine d'années : « Le village de Saint-Père est construit sur un tertre insubmersible, et avant les levées il était garanti contre les plus fortes crues de la Loire. » Ce contraste est frappant entre ces deux auteurs, mais il peut être atténué par des circonstances. Si on aborde le village par le nord, si on monte la levée, par la route de Bonnée on aperçoit le Bourg dans un bas-fond mais si on arrive par le midi c'est-à-dire par le pont de Sully on aperçoit que le Bourg est bâti sur un sol élevé en raison des parties basses où

s'écoule la Loire.

Si les chroniqueurs ne sont pas d'accord sur la situation et sur l'altitude de notre vieux bourg nous sommes mieux renseignés qu'eux sur ce sujet qu'ils nous disent insubmersible, les dernières inondations les contredisent. En 1872 est venue une crue qui a atteint près de cinq mètres au-dessus de l'étiage et le bourg était submergé. En 1825 les annales de la Loire rapportent que survint une crue de 7 mètres, la Loire couvrit la levée actuelle mais ne sortit pas de son lit et ne brisa pas les obstacles que les hommes ont construit pur se défendre contre ses méfaits. C'est donc dans la crainte d'un retour d'un pareil danger de crue que l'administration de la Loire fit construire le rempart de terre qui exhausse les levées et que nous appelons banquettes.

Combien de gens de Saint-Père ne se rendent pas compte de leurs habitations salubres qu'ils occupent à l'encontre des populations de la Sologne, où sévissait autrefois des fièvres interminables. Joyeusement, que je pourrais dire encore, quand il arrive ces belles journées de printemps ou d'automne que le soleil dore la Loire de ses rayons lumineux, de nombreux promeneurs viennent à Saint-Père pour y respirer un air salubre, la promenade des gens de Sully est d'entrer par le pont de Sully, suivant les routes adjacentes, le plus souvent ils descendent la Loire pour aller à la ballastière prendre un moment de repos à l'ombre des bois qui côtoient cette entreprise. Les jeunes gens de Saint-Père qui voient tout ce beau monde déboucher par le pont chantent encore ce refrain bien connu de tous :

On voit chaque dimanche
Arriver de Sully
La jolie robe blanche
Et le pantalon gris.

Il y a encore le monde des pêcheurs qui en sortant du pont remonte la Loire jusqu'à Saint-Thibault, s'avance vers ce paysage renommé pour la pêche du petit et du gros poisson, ces amateurs de la gaule et du bouchon s'avancent gaiement par ce rivage avec le ferme espoir de prendre une bonne matelote ou friture en se promenant sur les bords de la Loire. Je vis plus d'une fois sortir du fleuve de jolis brochets.

Mais à côté de ces heureux triomphants pêcheurs, il y a aussi les confrères malheureux qui attendent de longues heures assis sur des pierres, qu'un goujon passe et morde à l'hameçon. A ceux qui ont le courage malheureux je leur adresse des paroles de consolation et de boutades, je leur dis : Messieurs, vous n'avez pas pris de poisson mais vous avez pris l'air de la Loire si vivifiant, vous avez vu le vol léger du goéland et entendu les cris stridents de la mouette, c'est un grand appoint pour votre santé.



Le poisson devient retors, ils se mangent entre eux et ils ne veulent plus de vers rouges. Je crois qu'ils ont lu La Fontaine puisque tout parle e son ouvrage, même les poissons. Votre patience vaut bien un goujon, sans doute qui ne veut plus mordre à l'appas du pêcheur qui l'écoute.



St Père sur Loire

Dimanche 6 octobre

12^{ème} POTIRANDO

Rendez-vous : Salle polyvalente
Organisée par : Saint-Père en Fête et L.A.M.S.

Participation de l'école avec la course à la Citrouille d'Or

3 CIRCUITS

- 8h00 18 km 4€
- 9h00 12 km 3€
- 10h00 7 km 2€

Assistances et ravitaillements
Dégustation de soupe de potiron
Recettes surprises

Vente de SAINT PEROISE par "les Brasse Bouillon"

Vente de jus de pomme pressé à l'ancienne

Présence de la Fédération des Associations pour le Don d'Organes et de Tissus humains



Fête des Classes

Vous ou un de vos proches êtes né(s) une année se terminant par 9.

Nous vous proposons un bon repas et un après-midi très festif plein de convivialité

Dimanche 17 NOVEMBRE 2019

Rendez-vous à la salle polyvalente de Saint Père sur Loire à 10h00 pour une **balade** dans la commune, vêtus des couleurs de votre décennie.

La traditionnelle **visite sur le site de plantation des ceps de vigne** de la classe 9 sera suivie de la **photo de groupe** devant l'église.

L'ambiance sera assurée par les jeunes, médians et seniors conscrits, tous bénévoles et de bonne humeur !

Au programme : balade, repas, quizz, jeux et musique !

Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.



Oenologie



Grâce à l'investissement de 2 de ses membres l'Atelier Bacchus Saint-Pérois va continuer d'exister, malgré le départ de Mathieu pour des raisons professionnelles. Vincent et Aurélien ont décidé de poursuivre l'activité à une fréquence identique, à savoir 1 fois par mois, le vendredi à 18h30 à la Maison de l'Amitié. La première séance a eu lieu le vendredi 20 septembre. La cotisation s'élève à 60 € pour 5 soirées.

Pour tout renseignement, adressez vous à la mairie.



Agenda

06 octobre	AMS + SPEF	Potirando
18 octobre	St Père en Fête	A.G.
19 octobre	Joie Forme et Santé	A.G.
17 novembre	Mairie	Fête des Classes « 9 »
07 décembre	Toutes Associations	Téléthon



À la découverte de St Père



Réponse du PSP 34 :

Ce plan est situé sur le panneau indiquant le départ du circuit des rauches au vieux bourg

Où se situe cette borne (121m) ? est ce possible à Saint Père ?

Réponse dans le prochain numéro





Le conseil municipal du 26/06/2019 :

APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les conditions dans lesquelles le projet de plan local d'urbanisme de la commune de SAINT-PERE SUR LOIRE a été élaboré, à quelle étape de la procédure il se situe, et présente ledit projet.

Monsieur le Maire rappelle les raisons ayant conduit la commune de SAINT-PERE SUR LOIRE à prescrire, par délibération du 4 décembre 2014, la révision du plan local d'urbanisme.

Consultations PPA et enquête publique

Monsieur le Maire expose ensuite que le projet de PLU a été arrêté par le Conseil Municipal le 28 juin 2018, et adressé aux personnes publiques associées en vue de recueillir leurs avis. Le projet a été présenté à la CDPENAF (Commission départementale de protection des espaces naturels agricoles et forestiers) et à l'autorité environnementale.

Les avis obtenus, suite à ces différentes consultations, sont favorables sous certaines réserves, qu'il convient de lever pour l'approbation du PLU :

Le règlement doit préciser pour les zones A, N et Nj, la zone d'implantation ou la distance par rapport à l'habitation, ainsi que les conditions de hauteur, d'emprise et de densité pour les annexes. Cette remarque s'étend aux extensions des bâtiments d'habitation.

Le projet a ensuite été soumis à l'enquête publique du 25/03/2019 au 25/04/2019. Le commissaire-enquêteur a remis son rapport et ses conclusions le 19/06/2019.

Propositions de modifications du PLU

Les modifications envisagées sont liées aux avis du commissaire-enquêteur et des personnes associées, ce sont :

- L'extension du secteur Av afin de permettre la réalisation du projet de graineterie de M. LUTTON

Ce projet a été initié au moment de l'arrêt de projet. Sur ce secteur de la « Justice » le PADD initial de novembre 2017 avait laissé une partie de parcelle sans affectation. Ce document a ensuite été modifié pour prendre en compte cet espace dans la zone AU le 21 février 2018. Les orientations du PADD, puis le règlement graphique et écrit ont été présentés lors de 2 réunions publiques en date du 22/06/2017 et du 7 mars 2018. Malheureusement assez peu de participants à ces réunions.

Le projet finalisé de Monsieur LUTTON, compte tenu des distances à respecter vis-à-vis de l'habitat, n'aurait pas pu s'inscrire dans l'espace non affecté du premier PADD. Une modification aurait donc été inévitable.

Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable à la prise en compte de la demande de Monsieur LUTTON.

Le PADD, les OAP, le rapport de présentation, le plan de zonage ont été modifiés en conséquence.

- Ajustements ont été apportés au projet suite aux recommandations des personnes publiques associées.

- Le PPRi est annexé au dossier de PLU. Le rapport de présentation, le règlement, le rapport « Etat initial de l'environnement » et les servitudes d'utilité publique sont complétés.

- Mise à jour de la servitude gaz dans la limite de ce que le gestionnaire met à disposition.

- Mise à jour des autres servitudes selon les documents existants.

- Les secteurs de zone Nj ont été transformés en secteur UBj.

- Les dispositions concernant les extensions et les annexes en zone A et N ont été complétées toujours dans les contraintes du PPRi.

- Le secteur Ap réservé au stationnement a été requalifié en Uli avec la même destination.

- En zone A, les annexes sont admises, et les constructions à destination agricole ne sont pas soumises aux règles applicables pour les autres constructions de la zone A.

- La question de la zone AUd : il faut rappeler ici que sur ce point, la commune n'a pas vraiment eu le choix du site et de son ouverture à l'urbanisation.

L'élaboration du PPRi s'est faite en même temps que celle du PLU.

Le nouveau plan de prévention a été déterminant sur les orientations du PLU. Pour la zone AUd, le périmètre a été concerté, mais pas question d'une ouverture immédiate à l'urbanisation. Ce choix a été justifié par l'insuffisance des réseaux d'assainissement. La CDPENAF demande une étude de faisabilité. Celle-ci pourra être diligentée au moment opportun car des solutions techniques peuvent autoriser un projet viable.

- D'une manière générale les documents du dossier ont été revus pour les recommandations des différents avis.

Le Conseil Municipal de SAINT PERE SUR LOIRE,

DECIDE de modifier le plan local d'urbanisme qui a été soumis à enquête publique, pour tenir compte des avis des personnes publiques associées, de l'avis du commissaire-enquêteur et des remarques faites au cours de l'enquête publique

DONNE UN AVIS FAVORABLE au plan local d'urbanisme tel qu'il est présenté.

PRECISE que le dossier de PLU approuvé sera consultable en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

Voté à l'UNANIMITE des votants par 12 voix POUR et 2 ABSTENTION (THAUVIN C, TELLIER D)

INSTAURATION D'UNE OBLIGATION DE DEPOT DU PERMIS DE DEMOLIR SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE COMMUNAL

Considérant qu'à compter de cette date, le dépôt et l'obtention d'un permis de démolir ne sont plus systématiquement requis,

Considérant que le Conseil Municipal peut décider d'instituer le permis de démolir sur son territoire, en application de l'article R.421-27 du Code de l'urbanisme,

Considérant l'intérêt d'instaurer cette procédure qui permet de garantir une bonne information sur l'évolution du bâti et la rénovation du cadre bâti de la Commune,

Le Conseil Municipal de SAINT PERE SUR LOIRE, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité,

D'INSTITUER, à compter du 1er juillet 2019, le permis de démolir sur l'ensemble du territoire communal pour tous travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction, en application de l'article R.421-27 du Code de l'urbanisme.

Voté à l'UNANIMITE

REMERCIEMENTS

Le Maire fait part des remerciements de la famille de Mme Maryse DUMAS pour les marques de sympathie adressées lors de son décès.

Puis, il donne lecture des remerciements de Madame Monique PISSEAU pour Le présent offert à l'occasion de son anniversaire et de la Société Musicale de Sully sur Loire pour la subvention octroyée.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Compte tenu de la canicule, Monsieur le Maire décide d'annuler les brandons lors de la fête de la Saint Pierre mais maintient le feu d'artifice.

La réfection des réseaux d'eau potable Rue de Paris est terminée. L'enrobé sur les trottoirs sera réalisé la 1ère quinzaine de juillet.

Les travaux de réfection de la bande de roulement du pont auront lieu début septembre.

